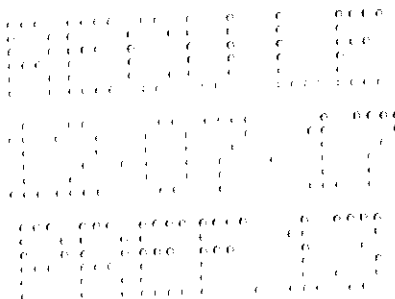




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART &
DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
CS 70912
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



**Conseil d'administration
Séance du 20 juin 2017**

Modalités de recrutement du (de la) Directeur(trice) général(e)

Adoption de la liste des candidats

Délibération n°DELIB_05_RH_17_06_20_DG

L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 23 juin 2017.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L75-10 ;
- la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux EPCC ;
- la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant la précédente ;
- le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 modifiant la partie réglementaire du CGCT ;
- les circulaires n°2003-005 du 18 avril 2003 et N°2008-006 du 9 août 2008 du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- la délibération n°02_11_09_23 du 23 septembre 2011 ;
- la délibération n°03_11_10_18 du 18 octobre 2011 ;
- la délibération n°01_14_07_11 du 11 juillet 2014 ;
- les statuts de l'établissement et notamment l'article 11 ;
- la Charte des bonnes pratiques des directeurs (trices) d'écoles supérieures d'art et de design de l'Association Nationale des Ecoles d'Art (ANdEA) ;
- la délibération n°11_RH_17_03_27 du 27 mars 2017 ;
- la délibération n]12_RH_17_06_20_LIST_DG du 20 juin 2017. ;

Considérant

- l'avis de la Commission de recrutement

La Présidente,

EXPOSE

Conformément aux termes de la délibération n°12_RH_17_06_20_LIST_DG du 20 juin 2017, les entités publiques représentées ont adopté la liste des candidatures à examiner suivante :

N° de candidature	CANDIDATS
7	Pierre Oudart
11	Christelle Kirchstetter
12	Muriel Lepage
15	Jean-Charles Agboton-Jumeau

La Commission de recrutement a auditionné les différents candidats le 5 juillet 2017.

Au vu du rapport de la Commission de recrutement et des projets d'orientations pédagogiques, artistiques, culturelles et scientifiques des candidats, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter une proposition sur le ou les candidat(e)s de son choix à la majorité des 2/3.

La Commission de recrutement, réunie le 5 juillet 2017, a proposé la liste suivante (par ordre de priorité) :

- 1/ Pierre OUDART
- 2/ Christelle KIRCHSTETTER
- 3/ Muriel LEPAGE

Le choix de M. Pierre Oudart s'étant manifesté de manière très majoritaire, je propose au Conseil d'administration de retenir cette seule candidature.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la candidature de M. Pierre Oudart au poste de Directeur général.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est adoptée.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2017.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le :
Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

